



Nouvelle réalité, nouvelles habitudes à adopter

Lors d'une visite dans une installation du CIUSSS
de l'Estrie – CHUS, voici les consignes à suivre:



Lavage
des mains



Distanciation
physique

(2 mètres | 6 pieds)

+ Circuler à **droite** dans les
corridors et les escaliers

+ Privilégier les **escaliers**
lorsque possible



Étiquette
respiratoire

(tousser ou éternuer dans le
coude, jeter le mouchoir tout
de suite après l'avoir utilisé et se
laver les mains immédiatement)



Port **OBLIGATOIRE**
du couvre-visage
ou du masque de
procédure

POUR QUI?

LES PERSONNES DE 12 ANS ET PLUS (usagers, visiteurs, accompagnateurs et proches aidants).

À L'EXCEPTION DES:

enfants de moins de 12 ans
(fortement recommandé pour
les enfants de moins de 12 ans,
non recommandé pour les
enfants de moins de 2 ans);

personnes dont la condition
médicale particulière empêche
le port d'un couvre-visage ou
d'un masque;

(Voir la liste complète des
exceptions au quebec.ca/masque)

usagers des milieux
d'hébergement ou de
réadaptation.



Port du couvre-visage ou
du masque de procédure
selon le lieu

MASQUE DE PROCÉDURE OBLIGATOIRE :

Pour les proches aidants,
visiteurs et accompagnateurs
en CHSLD;

Pour les usagers qui présentent
des symptômes;

Dans certaines aires de
soins et de services, selon les
directives qui seront transmises
par les équipes.

DANS QUEL CONTEXTE est-il permis de retirer le couvre-visage/masque de procédure?

Comme dans l'ensemble des lieux publics fermés, lorsqu'une personne est en déplacement, elle doit se couvrir le visage (ex. : circulation dans un corridor). Ce n'est qu'immobile et à 2 mètres d'autrui qu'elle peut retirer son couvre-visage ou son masque de procédure (ex. : assise à la cafétéria).

À SAVOIR

- Le port du masque ou du couvre-visage doit s'accompagner des autres mesures de protection, soit le lavage des mains, la distanciation physique et l'étiquette respiratoire;
- Les usagers qui reçoivent des soins à domicile doivent porter un couvre-visage ou, en cas d'indisponibilité ou si l'épisode de soins le requiert, un masque de procédure;
- Si une personne ne possède pas de couvre-visage: l'établissement fournira un masque de procédure.

Couvre-visage et masque: lequel porter et dans quel contexte?



COUVRE-VISAGE:

Masque qui sert uniquement à éviter que le porteur n'infecte son entourage. Il ne sert pas à protéger la personne qui le porte.

MASQUE DE PROCÉDURE:

Protège la personne qui le porte et les gens avec lesquels la personne interagit.



Comment **METTRE** un couvre-visage ou un masque?

1

Faire une hygiène des mains.

2

Mettre le couvre-visage propre ou le masque en le tenant par les élastiques.

3

Placer le couvre-visage ou le masque pour bien recouvrir le nez, la bouche et l'ajuster sous le menton.

4

Faire une hygiène des mains.

Comment **ENLEVER** un couvre-visage ou un masque?

1

Faire une hygiène des mains.

2

Prendre les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage ou du masque.

3

Couvre-visage: le déposer dans un sac ou un contenant propre.
Masque: le jeter.

4

Laver le couvre-visage dès le retour à la maison avec la lessive.



Consignes d'utilisation d'un couvre-visage ou d'un masque

- Changer le couvre-visage ou le masque de procédure s'il est humide, sale ou brisé;
- Ne pas laisser le couvre-visage ou le masque de procédure accroché au cou ou pendu à une oreille;
- Le couvre-visage ou le masque de procédure doit être ajusté sur le visage afin de recouvrir la bouche et le nez;
- Garder le couvre-visage ou le masque sur le visage; essayer de ne pas le toucher;
- Se laver les mains si le couvre-visage ou le masque est touché pendant

